

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°65-2024-138

PUBLIÉ LE 12 JUIN 2024

Sommaire

Centre Pénitentiaire de Lannemezan /

65-2024-06-11-00002 - Délégation signature (8 pages)

Page 3

Centre Pénitentiaire de Lannemezan

65-2024-06-11-00002

Délégation signature



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE TOULOUSE

Etablissement : CENTRE PENITENTIAIRE DE LANNEMEZAN

Décision portant délégation de signature

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R. 113-66, R. 234-1 à R. 234-6, R. 234-14, R. 234-14, R. 234-23, R. 234-29, R. 57-7-54, R. 234-35, R. 234-39 à R. 234-41;

Vu les articles L. 312-1 et L. 312-2 du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n° 2006-337 du 21 mars 2006 modifiant le code de procédure pénale et relatif aux décisions prises par l'administration pénitentiaire.

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu le décret n° 2022-655 du 25 avril 2022 relatif au travail des personnes détenues ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 14 janvier 2022 nommant **Mme DROUET Christel** en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de LANNEMEZAN.

Mme DROUET Christel, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de LANNEMEZAN

DECIDE:

Article 1:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme LE CLOIREC Evelyne, Directrice adjointe** au chef d'établissement pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 2:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme CONVERT Césarine**, **Directrice de détention**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 3:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. CARRE Ludovic, Chef des Services Pénitentiaires (chef de détention), pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 4:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. DUTOYA Nicolas, Officier,** pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 5:

<u>Délégation</u> de signature et de compétence, <u>limitée au cadre des astreintes</u>, <u>est donnée à</u> **M. CRESSON Laurent, Officier**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 6:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme JEANTON** Isabelle, Officier, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 7

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. LAFFORGUE David, Officier,** pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 8:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. MARRE Michel, Officier,** pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 9:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. MERLE Didier, Officier,** pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 10:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme OLIVIER Audrey, Officier,** pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 11:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. OLMETA Jean-Noël, Officier,** pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 12 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. REY Olivier, Officier,** pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 13:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. ROUS Thierry, Officier,** pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 14:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. SENECHAL Mickaël, Officier, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 15:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. SILVA Frédéric, Officier,** pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 16:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. GRONDIN Cédric, Major,** pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 17:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. ALONSO Thierry, Premier Surveillant,** pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 18:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. AUBAC Laurent, Premier Surveillant,** pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 19:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme DURIEZ Valérie**, **Première Surveillante**, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 20:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. ESCAT Pascal, Premier Surveillant,** pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 21:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. FOUQUENELLE Laurent, Premier Surveillant,** pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 22:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. LEROUX Bruno, Premier Surveillant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 23:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. MALROUX Vivien, Premier Surveillant,** pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 24:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. PAMEOLE Romuald, Premier Surveillant,** pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 25:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. THIEBAUX Jérôme, Premier Surveillant,** pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 26:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à M. ZANI Xavier, Surveillant faisant fonction de Premier Surveillant, pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

A Lannemezan, le 11 juin 2024 Le chef d'établissement, Mme DROUET Christel,

LE CHEF D'ETABLISSEMENT DU CENTRE PENITENTIAIRE DE LANNEMEZAN aux personnes désignées et pour les décisions administratives individuelles ci-dessous : donne délégation de signature, en application du Code Pénitentiaire

DECISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES	SOURCES: Code pénitentiaire (CP) et Code de Procédure	ADJOINTE AU CHEF D'ETABLISSEMENT	DETENTION	CHEF DE DETENTION/ ADJOINT CHEF DE DETENTION	OFFICIERS	MAJORS ET 1ER SURVEILLANTS
Choix de la répartition des détenus et changement de cellule	R113-66 CP	×	×	×	×	
Décision de classement, déclassement ou de mise à pied d'un emploi	L412-2 à L412-9 CP	×	×			
Appréciation de la somme qui doit être remise à un détenu bénéficiaire d'une permission de sortie, d'une mesure de semi-liberté, par prélèvement sur la part disponible de leur compte nominatif	D424-4 CP	X	×			
En cas d'urgence, réintégration d'un détenu bénéficiaire d'une permission de sortie, d'une mesure de semi-liberté, de placement extérieur ou de placement sous surveillance électronique, en cas d'inobservation de règles ou de manquements aux obligations	D424-6 CP	×	×	×		
Autorisation d'effectuer un versement à l'extérieur s.nr la part disponible d'un détenu	R332-3 CP	×	×			
Retenues en réparation au profit du trésor public	R332-18 CP	X	X			
Autorisation d'expédier les objets appartenant à un détenu après transfert lorsque ces derniers sont trop volumineux et/ou lourds	R332-39 CP	X	×			
Limitation de la possibilité d'acquérir des objets, denrées ou prestations de service	R332-33 CP	×	×			
Autorisations d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation à la santé	D115-19 CP	X	х			
Autorisations d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge	D115-20 CP	×	×			

-

globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite						
Autorisation d'un détenu hospitalisé de détenir des sommes d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif pour effectuer des dépenses courantes	D395 CP	×	×			
Autorisation pour les condamnés incarcérés en établ-ssement de téléphoner	R345-14 CP	X	×	×		
Décision en matière d'isolement à la demande	R213-21 et suivants et R213-30 et suivants CP	×	×			
Décision en matière d'isolement d'office	R213-27 et suivants R213-30 et suivants CP	×	×			
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'un cétenu	D231-3 CP	X	×	×	X	X
Désignation du chef d'escorte lors des transferts ou extractions médicales	D215-17 CP	X	×	×	×	
Autorisation pour un détenu de retirer des sommes de son livret de Caisse d'Epargne	R332-3 CP	×	×			
Suspension de l'habilitation d'un praticien et des autres personnels hospitaliers de la compétence du chef d'établissement	D115-17 CP	X	×			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D115-18 CP	X	×			
Délivrance, suspension, annulation des permis de visite des condamnés	R341-1 à R341-5 CP	X	×			
Délivrance des permis de communiquer aux avocats pour les condamnés dans les autres cas que pour l'application des articles 712-6, 712-7 et 712-8	R313-14 CP	X	×			
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R341-13 CP	X	X	X		
Décision de retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée et notification de cette décision	R345-5 CP	X	X	X		
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	R332-3 CP	X	×			

Autorisation d'envoi ou de réception par colis posta. d'objets autorisés pour les personnes détenues ne bénéficiant pas des visites effectuées dans le cadre d'un permis de visite.	R332-43 CP	×	×	X		
Autorisation de dépôt à l'établissement pénitentiaire d'objets autorisés en dehors des visites effectuées dans le cadre d'un permis de visite ou de la venue d'un visiteur de prison agrée.	R332-43 CP	×	×	×		
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêche.	D352-5 CP	×	×			
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités/ Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les personnes détenues.	D414-4 CP	×	×	×		
Autorisation pour une personne de participer à des activités culturelles ou socioculturelle ou à des jeux excluant tout idée de gein	D414-3 et D414-4 CP	×	×	X		
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale.	D413-2 CP	×	×			
Refus opposé à une personne détenue de se présente : aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement.	D413-3 CP	×	×			
Interdiction à une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	R414-7 CP	×	×	×		
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en d'urgence et pour des motifs graves	D341-20 CP	×	×			
Modification des horaires pour l'exécution d'une mesure de semi-liberté de placement sous surveillance électronique (PSE), des placements extérieurs ou des permissions de sortir. Art. 712-8 du CCP, modifié par l'article 75 de la loi Pénitentiaire du 24 novembre 2009	712-8 R424-1(RV) CP	×	×			
Suspension de l'agrément d'un mandataire agréé	R313-8 CP	X	×			
Autorisation pour les détenus de travailler pour leur propre compte ou pour des associations.	L412-3 et L412-4 CP					
De présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires	R234-1 CP	×	×	×	×	
	3					

De désigner les assesseurs siégeant aux commissior s de disciplines	R234-6 CP	×	×	×	×	
De décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues	R234-14 CP	×	X	X	×	
De décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire	R234-1 CP R234-19 CP	×	×	×	×	×
De suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue,	R234-23 CP	×	×	×	×	
D'ordonner le sursis à exécution total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline assortie le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction	R234-35 CP R234-36 CP	×	X	X	×	
De révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline	R234-40 CP	×	X	X	×	
De dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline	R234-41 CP	×	X	X		
De suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline	R234-41 CP	×	X	X		
Désignation d'un interprète lors de la commission de discipline pour les détenus qui ne comprennent pas ou ne parlent pas lɛ langue française	R234-26 CP	X	X	X	X	
Décision en cas de recours gracieux des détenus, requêtes ou plaintes	R314-1; R315-2 et svt; R315-8 à R315-10; R412-18 CP	X	X			
Retrait à un détenu pour des raisons de sécurité, de nédicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant rermettre un suicide, une agression ou une évasion	D221-4 CP	×	×	×	×	×
Autorisation d'entrée ou de sortie d'argent, correspondance ou objet en détention	D221-5 CP	X	X	X		
Autorisation d'accès à l'établissement.	D222-2 CP	X	X			

R225-1 CP	X	X		×	×	×	
		Le 11 jr	Le 11 juin 2024]
		Le chef	Le chef d'établissement, Mme DROITET Christel	ement, Thristel			
			M.	600		V2	
				EN	E LA/		
		M					
	1)		

2

Décision des fouilles des détenus